

**Zeitschrift:** Revue historique vaudoise  
**Herausgeber:** Société vaudoise d'histoire et d'archéologie  
**Band:** 23 (1915)  
**Heft:** 12

**Vereinsnachrichten:** Société d'histoire de la Suisse romande

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

LL. EE. allèrent vite en besogne : le 9 septembre déjà, un congé était accordé à Yolland. Cette pièce est une manière de passeport qui doit permettre à son porteur de se rendre en toute sécurité à Vitry<sup>1</sup>.

Tobie Yolland s'en alla donc sur la route de France, vers son église de Vitry en Champagne, retournant ainsi dans la terre de ses pères après une absence de quelque vingt ans. Le moment était bien choisi, puisqu'Henri IV venait de signer à Nantes l'édit *perpétuel et irrévocable* qui semblait fixer à tout jamais les droits et priviléges des huguenots en France...

W. HEUBI.

---

## SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DE LA SUISSE ROMANDE

---

Une centaine de personnes ont assisté à la dernière séance de la *Société d'histoire de la Suisse romande*, qui a eu lieu au château de Nyon, le 7 octobre, sous la présidence de M. Théophile Dufour, de Genève.

Après avoir prononcé l'admission de 17 nouveaux membres, l'assemblée a entendu avec intérêt cinq communications.

M. Maxime Reymond, directeur des archives cantonales, à Lausanne, a expliqué « Comment l'archevêque de Besançon est devenu seigneur de Nyon ». D'après des documents du XIII<sup>me</sup> siècle, l'archevêque de Besançon percevait à Nyon la dîme, des droits de péages et de pêcherie. Rodolphe III de Bourgogne aurait donné, en 1031 ou 1032, à l'archevêque de Besançon, son proche parent, des droits comtaux sur Nyon et sur le comté des Equestres.

C'est au plus ancien des poètes romands, Jacques de Bugnin, que M. Arthur Piaget, archiviste à Neuchâtel, a consacré une savoureuse étude. Le doyen Bridel a fait au sujet de Bugnin, des recherches qu'il publia dans le *Conservateur suisse*; c'est alors que le bon doyen découvrit Chalama, mais il négligeait Martin Lefranc, prévôt

<sup>1</sup> *Weltsche Spruchbuch der Stadt Bern*, F, fol. 36.

de Lausanne, et ignorait Othon de Grandson ; il cita aussi Jacques de Bugnin, auteur du *Congié pris du siècle séculier*, né à Lausanne en 1462, chapelain de la Cathédrale, qui renonça à tous ses biens et se retira en Savoie « pour être exaucé au ciel ». C'est en Savoie qu'en 1480, il termina son *Congié pris du siècle séculier*, recueil de sentences morales, de sagesse populaire, sous forme de distiques, classés par ordre alphabétique. Le vieux poète vaudois ignorait les règles de la grammaire, les lois de la versification ; ses octosyllabes, souvent boiteux, comptent six, sept ou neuf pieds. Néanmoins, son œuvre eut un grand succès et fut très lue. Entre 1490 et 1515, il en parut huit éditions, en France et à Genève. Les éditions postérieures n'ont pas laissé de trace ; quatre éditions ont été remaniées et revues par des correcteurs. Ses lecteurs trouvaient dans cet ouvrage une certaine règle de vie, du confort, de la joie, une religion fort accommodante ; Jacques de Bugnin y a mis sa connaissance du monde et le résultat de ses expériences ; il se déifie de la femme et, selon la mode du siècle, la dénigre :

*Il n'est plus décevable  
Que la femme et le diable.*

On sait qu'en octobre 1475, les Genevois réussirent à éloigner de leur ville, moyennant la forte somme, l'armée des Suisses allemands qui marchaient sur la vieille cité. Mais une fois opéré le premier versement, comme la ville de Genève tardait à effectuer les autres, une bande de jeunes gens des petits cantons décida de venir chercher elle-même l'argent genevois ; en février 1477, elle partit, sous le nom de « Bande de la folle vie ». Elle menaçait d'incendier Genève ; les députés des Diètes suisses et les Genevois entrèrent en négociations avec elle. Genève offrit de l'argent et envoya des otages à Fribourg. C'est d'après les lettres d'un de ses otages genevois, mort en captivité, que M. Victor van Berchem (Genève), a retracé l'histoire de la Bande de la folle vie et des longues négociations qui aboutirent à la désintéresser et à en obtenir la dissolution.

M. Eugène Demole, conservateur du Cabinet de numismatique de Genève, a présenté d'une manière fort captivante, une « Amulet-

te d'archer du XV<sup>me</sup> siècle », trouvée lors de la démolition d'une maison de la rue des Allemands, à Genève. C'est la plus ancienne pièce connue d'une Compagnie d'archers privée. L'arc est une arme qui remonte à la plus haute antiquité. Son rôle est important au moyen âge. On connaît l'existence de nombreuses sociétés de tir à l'arc. C'est probablement à une de ces sociétés qu'est due l'amulette dont parla M. Demole. Cette amulette est une plaque dorée, gravée sur une seule face, représentant un archer entravé, gaucher, tenant mal son arc, ennuyé par deux femmes, bref, dans les pires conditions possibles pour atteindre son but, un papegai. C'est donc, fait digne de remarque, une amulette à rebours.

M. Fernand Aubert (Genève), a eu le bonheur de trouver le cahier d'une jeune Bâloise, Fanny Passavant, la fervente ouvrière du réveil genevois de 1825, sur le siège de Lyon en 1793. Il a retracé la vie de la jeune Bâloise et lu quelques passages de son journal.

La séance, levée à une heure, a été suivie d'un dîner à l'Hôtel des Alpes, au cours duquel MM. Th. Dufour, président de la Société, Féodor van Muyden (Lausanne) et Louis Bonnard, syndic et député de Nyon, firent entendre d'aimables paroles.

L'après-midi a été consacrée à la visite du Musée et à un pèlerinage au « Banc Rod ».

---

## SOCIÉTÉ VAUDOISE D'HISTOIRE ET D'ARCHEOLOGIE

---

La Société s'est réunie le mercredi 24 novembre 1915 à l'Hôtel-de-Ville de Lausanne sous la présidence de M. P. Maillefer, président. La séance avait lieu dans la salle du Conseil communal, nouvellement restaurée de la manière la plus intelligente et d'après les indications précises trouvées dans les archives de la ville. M. Maillefer a tout d'abord souhaité la bienvenue à la Société dans cette salle dont il a raconté l'histoire. Le procès-verbal de la précédente séance fut ensuite lu et adopté et deux nouveaux membres reçus dans la Société.

M. Ch. Vuillermet, artiste peintre, a présenté ensuite un rapport